

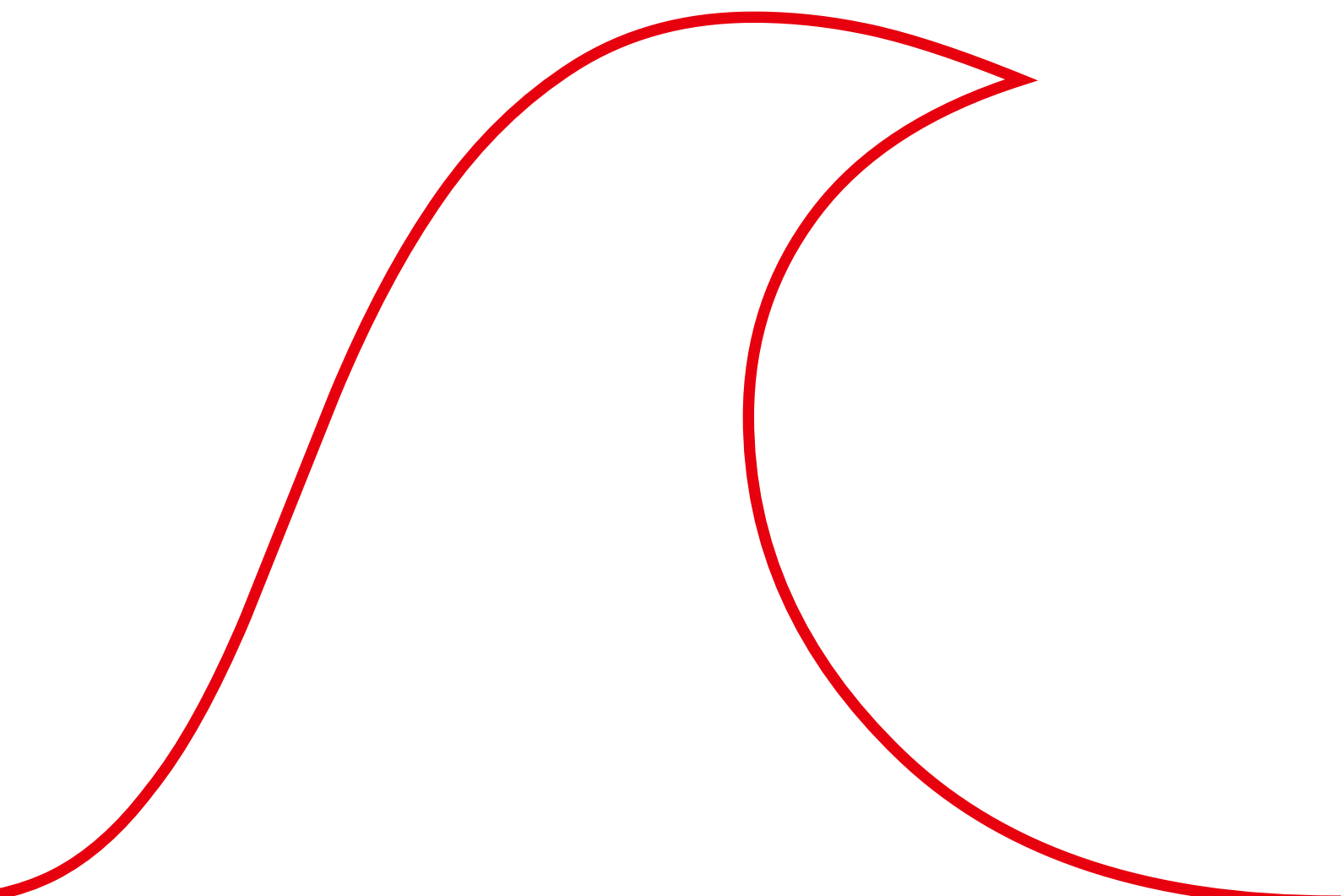
**CAISSE DE PENSIONS DE LA CAISSE DE COMPENSATION  
DES ARTS ET MÉTIERS SUISSES (CC 105)**

Une œuvres de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse

# Rapport résumé 2023



Photo de couverture :  
AKUSTIKA – Association suisse des audioprothésistes



## Chères personnes assurées, chères entités employeuses,

Nous avons une bonne nouvelle à célébrer: la Caisse de pensions de la CC 105 a clôturé l'exercice 2023 avec un bilan très réjouissant. Ce résultat était loin d'être acquis car la situation internationale est restée marquée par les tensions géopolitiques, les conflits en Ukraine et au Proche-Orient et par les changements économiques. Dans de nombreux pays, la reprise de l'inflation a entraîné des tensions, notamment sur les marchés immobiliers.

Cet environnement difficile a constitué un défi pour toutes les caisses de pensions, y compris la nôtre. Compte tenu de ce contexte tendu, nous pouvons nous réjouir de l'évolution positive de nos actifs immobilisés. Nous avons pu atteindre un rendement total de 6,5% durant l'exercice 2023, ce qui constitue un résultat solide et réjouissant. Fin 2023, le degré de couverture était encore nettement positif, progressant à 113,30%. Malgré le climat d'incertitude mondial, nous avons enregistré une performance financière solide durant l'année écoulée et avons pu assumer pleinement notre responsabilité vis-à-vis de nos personnes assurées. En tant qu'investisseur à long terme, nous avons une nouvelle fois démontré notre capacité à faire face aux défis d'un marché perturbé. Nous y parvenons en restant fidèles à notre stratégie de placement et en procédant à des optimisations ponctuelles et très ciblées.

La Caisse de pensions de la CC 105, avec ses 1'683 personnes assurées, vise en priorité à garantir la couverture financière de ses membres une fois à la retraite. Même si cette échéance peut paraître encore lointaine, la caisse de pensions se doit de garantir une prévoyance solide à chaque étape de la vie. En effet, elle apporte également un soutien financier en cas d'événements imprévisibles comme l'invalidité ou le décès d'une personne assurée. Par conséquent, la Caisse de pen-

sions de la CC 105 s'efforce d'être l'interlocutrice de ses personnes assurées et de leur fournir les informations et les outils leur permettant, le cas échéant, de prendre des décisions éclairées concernant leur prévoyance vieillesse.

Au cours de l'année, plusieurs décisions en matière de prévoyance vieillesse seront prises, également sur le plan politique. Après un certain temps, les systèmes établis sont comparés à la réalité actuelle et, si nécessaire, adaptés à celle-ci. Il s'agit là d'un des piliers de notre Etat-providence. La votation relative à la réforme de la LPP posera des jalons importants dans le 2<sup>e</sup> pilier. En tant que caisse de pensions, nous misons sur la stabilité et la sécurité. C'est pourquoi nous sommes affiliés depuis de nombreuses années à pro-paris, la Fondation collective des arts et métiers suisses. En effet, la taille contribue également de manière déterminante à la stabilité et à la sécurité. En tant qu'œuvre de prévoyance, nous pouvons notamment bénéficier d'effets d'échelle conséquents.

C'est avec optimisme et confiance que j'envisage ce nouvel exercice en cours. Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à faire de l'année 2023 un exercice couronné de succès pour la Caisse de pensions de la CC 105. Je vous invite à lire attentivement ce rapport et me réjouis de recevoir vos commentaires constructifs et vos suggestions.

Bernhard Breunig

Caisse de pensions de la CC 105  
Président de la commission d'assurance

<b>Actifs</b>	<b>Au 31.12.2023 en CHF</b>	<b>Au 31.12.2022 en CHF</b>
<b>Placements</b>	<b>99 412 463.54</b>	<b>89 126 867.56</b>
Liquidités	14 489.98	1 569 471.13
Créances et prêts	4 342 620.56	9 849 607.43
Titres	95 055 353.00	77 707 789.00
Créances en titres de gages immobiliers sur immeubles	–	–
Placements auprès de l'employeur	–	–
Immeubles	–	–
Autres placements	–	–
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>803 303.25</b>	<b>427 009.85</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>62 272 745.00</b>	<b>58 433 806.00</b>
<b>Actifs</b>	<b>162 488 511.79</b>	<b>147 987 683.41</b>

<b>Passifs</b>	<b>Au 31.12.2023 en CHF</b>	<b>Au 31.12.2022 en CHF</b>
<b>Engagements</b>	<b>298 125.65</b>	<b>35 309.90</b>
Prestations de libre passage et rentes	111 810.95	35 000.00
Banques / Assurances	182 514.00	–
Autres engagements	3 800.70	309.90
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>–</b>	<b>11 914.65</b>
<b>Réserves de cotisations de l'employeur</b>	<b>810 499.60</b>	<b>867 873.85</b>
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	810 499.60	867 873.85
Réserves de cotisations avec renonciation à l'utilisation	–	–
<b>Provisions non techniques</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>142 433 029.35</b>	<b>133 533 165.15</b>
Capitaux de prévoyance des actifs	58 620 423.35	60 865 975.15
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	11 485 651.00	5 851 544.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	62 272 745.00	58 433 806.00
Provisions techniques	10 054 210.00	8 381 840.00
<b>Réserves de fluctuation de valeurs</b>	<b>18 946 857.19</b>	<b>13 539 419.86</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres / découvert</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
Situation en début de période	–	9 129 540.75
Augm. / Dimin. prov. d'une liquid. partielle	–	–
Excédent de produits / charges	–	–9 129 540.75
<b>Passifs</b>	<b>162 488 511.79</b>	<b>147 987 683.41</b>

	01.01.–31.12.2023 en CHF	01.01.–31.12.2022 en CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>9 752 808.56</b>	<b>10 496 176.00</b>
Cotisations des salariés	4 152 277.95	4 127 912.95
Cotisations des employeurs et des indépendants	4 349 172.50	4 314 387.50
– dont retraits des réserves de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations	–93 913.25	–102 611.85
Primes uniques et versements supplémentaires	1 065 532.85	1 632 507.75
Cotisations d'assainissement salariés	–	–
Cotisations d'assainissement employeurs	–	–
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	35 698.60	262 437.55
Subsides du fonds de garantie	244 039.91	261 542.10
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>6 245 602.17</b>	<b>6 874 291.68</b>
Apports de libre passage	5 939 823.61	6 532 756.33
Apports en cas de reprise d'assurés		
– Provisions techniques	–	–
– Réserves de fluctuation de valeurs	–	–
– Fonds libres	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	305 778.56	341 535.35
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>15 998 410.73</b>	<b>17 370 467.68</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>–6 663 184.15</b>	<b>–6 538 299.10</b>
Rentes de vieillesse	–3 133 253.65	–2 971 659.95
Rentes de survivants	–327 081.75	–326 453.35
Rentes d'invalidité	–379 811.50	–332 473.05
Autres prestations réglementaires	–	–
Prestations en capital à la retraite	–2 789 141.55	–2 771 170.90
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–33 895.70	–136 541.85
<b>Prestations de sortie</b>	<b>–7 782 232.55</b>	<b>–6 232 517.45</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	–7 714 260.35	–6 191 928.25
Transfert de fonds suppl. lors de sorties collectives	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	–67 972.20	–40 589.20
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>–14 445 416.70</b>	<b>–12 770 816.55</b>
<b>Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations</b>	<b>–5 002 710.55</b>	<b>–8 869 929.35</b>
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – actifs	3 823 294.40	–1 414 464.30
Charges / produits de liquidation partielle	–	–
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – bénéficiaires de rentes	–5 634 107.00	–4 658 284.00
Dissolution / constitution de provisions techniques	–1 672 370.00	–1 059 940.00
Rémunération du capital épargne	–1 577 742.60	–1 577 415.35
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	58 214.65	–159 825.70
<b>Produits de prestations d'assurance</b>	<b>4 928 706.80</b>	<b>5 653 621.35</b>
Prestations d'assurance	3 749 823.80	3 757 179.35
Part d'excédents provenant des assurances	1 178 883.00	1 896 442.00



	01.01.–31.12.2023 en CHF	01.01.–31.12.2022 en CHF
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-4 135 905.40</b>	<b>-2 674 079.24</b>
Prime d'assurance	-1 064 221.10	-1 109 721.80
– Primes de risque brutes	-875 244.90	-907 194.30
– Primes pour frais de gestion	-188 976.20	-202 527.50
Apports uniques aux assurances	-3 009 168.00	-1 500 000.00
Cotisations au fonds de garantie	-62 516.30	-64 357.44
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-2 656 915.12</b>	<b>-1 290 736.11</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>8 407 671.77</b>	<b>-13 835 872.58</b>
Résultat des liquidités	19 631.17	-7 248.63
Résultat des créances et prêts	3 314.05	2.85
Résultat des titres	8 685 761.95	-13 573 421.95
Résultat des créances en titres de gages immobiliers	–	–
Résultat des placements auprès de l'employeur	–	–
Résultat des immeubles	–	–
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	–	-5.15
Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	-840.40	-1 434.70
Frais de gestion de fortune	-300 195.00	-253 765.00
<b>Dissolution / constitution de provisions non techniques</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Autres produits</b>	<b>2 007.43</b>	<b>2 769.88</b>
Produits de prestations fournies	–	–
Autres produits	2 007.43	2 769.88
<b>Autres charges</b>	<b>-11 283.20</b>	<b>–</b>
<b>Frais de gestion</b>	<b>-334 043.55</b>	<b>-275 633.08</b>
Administration générale	-309 192.45	-258 294.45
Frais de marketing et de publicité	–	–
Activités de courtage	–	–
Organe de révision et Expert en matière de prévoyance professionnelle	-23 396.10	-15 814.63
Autorités de surveillance	-1 455.00	-1 524.00
<b>Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution des réserves de fluctuation</b>	<b>5 407 437.33</b>	<b>-15 399 471.89</b>
<b>Dissolution / constitution des réserves de fluctuation</b>	<b>-5 407 437.33</b>	<b>6 269 931.14</b>
<b>Excédent de produits / charges</b>	<b>–</b>	<b>-9 129 540.75</b>

### Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la Caisse de compensation des arts et métiers suisses (CC 105) est une oeuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, sise à Berne. A travers sa caisse de pensions, la fondation proparis a pour but de permettre aux indépendants ainsi qu'aux entreprises membres de bénéficier de la prévoyance professionnelle selon la LPP, et éventuellement, de la couverture des autres besoins en prévoyance dans le cadre du 2<sup>e</sup> pilier, à des conditions simples et avantageuses.

Les présents comptes partiels traitent exclusivement les données de l'oeuvre de prévoyance et non celles des comptes consolidés de proparis au niveau de la fondation.

### Organe suprême, direction et droit de signature

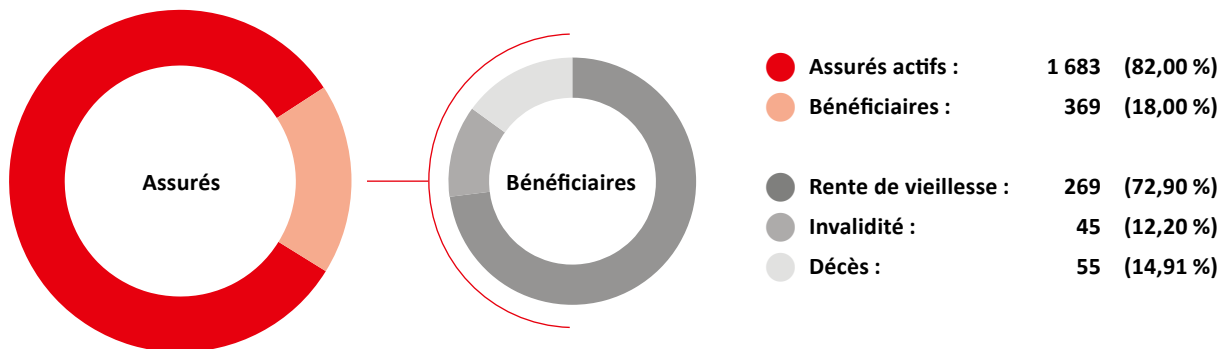
La commission d'assurance paritaire de l'oeuvre de prévoyance se compose des membres suivants :

	Fonction	Empl./Sal.	Durée du mandat
Breunig Bernhard	Président	Représentant des sal.	2020–2024
Zach Manuel	Vice-président	Représentant des empl.	2020–2024
Betschart Corinne	Membre	Représentant des empl.	2020–2024
Bütikofer Kaspar	Membre	Représentant des sal.	2020–2024
Kunz Nico	Membre	Représentant des sal.	2020–2024
Zellweger Roland	Membre	Représentant des empl.	2020–2024
Adresse de l'organe d'exécution	Brunnmattstrasse 45, Postfach, 3001 Bern		
Contact	031 379 42 42 <a href="mailto:ak105@ak105.ch">ak105@ak105.ch</a>		
Organe de direction	Organe d'exécution de la Caisse de compensation AVS des arts et métiers suisses (CC 105) Directeur de la caisse de pensions : Adrian Mast		
Droit de signature	L'oeuvre de prévoyance n'a pas de personnalité juridique propre. Les actes juridiques ne peuvent être exécutés que par des représentants de proparis (entité juridique) disposant du droit de signature.		

### Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Partenaires contractuels : Keller Experten AG, Frauenfeld Expert exécutant : André Tapernoux, Expert en caisses de pensions CSEP
Organe de révision	OBT AG, St. Gallen Réviseur principal : Christian Siegfried
Autres conseillers	Secrétariat de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne Jean-Claude Bregnard
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Registre n° BE 836 Expertes chargées de la surveillance Audit externe : Esther Wegmüller Examen de l'organisation : Isabelle Künzli

Structure des groupes d'assurés et de bénéficiaires<sup>1</sup>

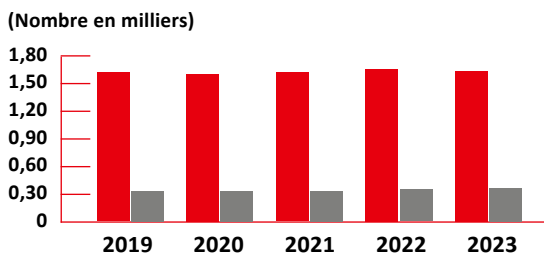


**6,3**  
Assurés actifs, par rente de vieillesse<sup>2</sup>

**6,5 %**  
Rendement net sur le total du bilan

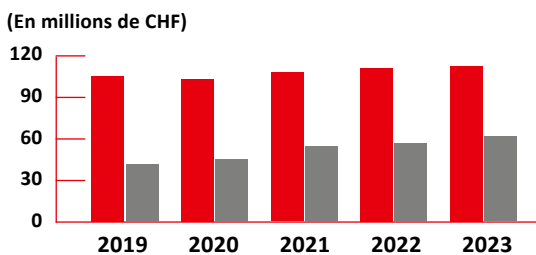
**361**  
Entreprises

Structure actifs/ bénéficiaires de rentes



● Actifs  
● Bénéficiaires de rentes

Capital de prévoyance des actifs/ des bénéficiaires de rentes<sup>3</sup>



● Actifs  
● Bénéficiaires de rentes

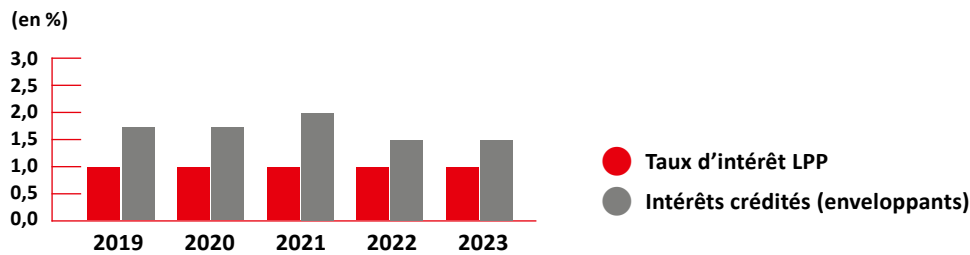
<sup>1</sup> Le total des bénéficiaires des prestations (vieillesse, invalidité, décès) comprend également les rentes d'enfants et d'orphelins.

<sup>2</sup> en tenant compte des rentes de vieillesse réassurées (sans risque de longévité)

<sup>3</sup> en tenant compte des réserves mathématiques des rentes réassurées (sans risque de longévité)



## Taux d'intérêt LPP/ Intérêts crédités



Conformément à la décision de la commission d'assurance, les excédents des assureurs ont été transférés dans les fonds libres.

Pour l'année 2023, le taux d'intérêt pour la prévoyance LPP et la prévoyance étendue s'élève à 1,50 % (année précédente 1,50 %), tant pour la part obligatoire que la part surobligatoire de l'avoir de vieillesse.

Dans le régime surobligatoire, les avoirs de vieillesse des hommes (âge terme de 65 ans) sont convertis en rentes à un taux de conversion de 5,00 %. Pour les femmes (âge terme de 64 ans), ce taux est de 4,88 %.

La commission d'assurance n'a décidé d'aucune adaptation des rentes surobligatoires selon l'art. 36 al. 2 LPP.

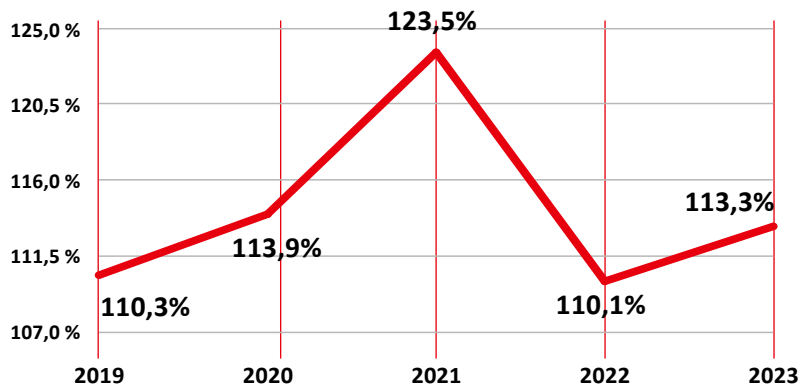
**Avoir de vieillesse LPP :**  
CHF 77 744 707

**Avoir de vieillesse surobligatoire :**  
CHF 38 483 423

**67%**

**33%**

## Degré de couverture au 31.12.



# 98 %

Degré de formation des réserves pour fluctuations de valeurs cibles

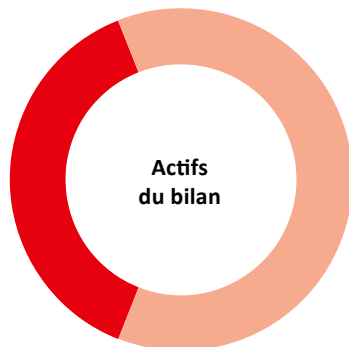
# 100 %

Transparence des coûts

# 0,30 %

Frais de gestion de la fortune (TER)

## Actifs du bilan en CHF 162 488 512



- Actifs provenant de contrats d'assurance (38,30 %): 162 272 745
- Placements individuels (61,70 %): 100 215 767

### Immobilier Suisse

28 672 706

### Liquidités<sup>1</sup>

5 160 414

### Actions Marchés émergents

5 939 215

### Actions Suisse

14 523 553

### Actions Monde Small Cap

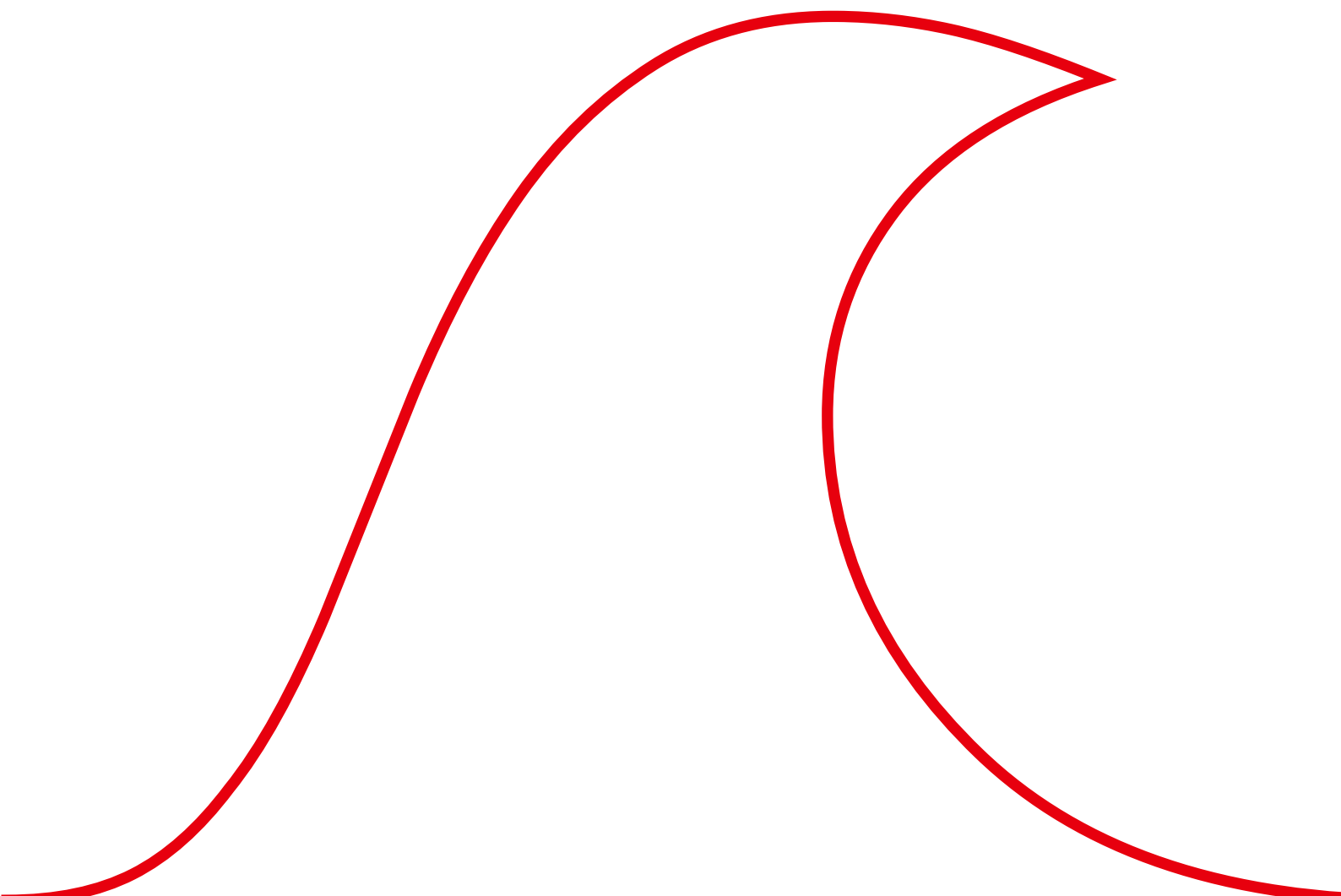
6 417 677

### Placements individuels

### Actions Monde (couvertes)

39 502 202

<sup>1</sup> y compris trésorerie et équivalents de trésorerie, créances/prêts, actifs transitoires et autres placements



**Caisse de pensions de la Caisse de  
compensation des arts et métiers  
suisses (CC 105)**

Wytttenbachstrasse 24 | Postfach | 3001 Bern  
031 379 42 42 | ak105@ak105.ch  
www.ak105.ch

